

# Règlement RAC 2021 : RANDE RAC DECOUVERTE

## (XS et Jeunes à partir de 10 ans)

Du seul fait de son inscription, chaque concurrent s'engage à se soumettre sans condition au règlement suivant :

### Article 1 : Organisation

1.1 Le **Rando Raid Aventure Commentryen Découverte** est organisé le **dimanche 3 octobre 2021** par l'association CAP 03 affiliée à la **Fédération Française de Triathlon**. Le départ est fixé à 10h00.

1.2 Le RAC DECOUVERTE est un raid multisports d'une distance d'environ 17 km avec un dénivelé positif d'environ 150 m. La durée d'effort est d'environ 1h15 à 2h00. **Il se court par équipe de 2 à 4 raiders avec obligatoirement un adulte dans toute équipe comportant un enfant de moins de 14 ans.** Il est composé des activités suivantes : Trail, VTT, qui s'enchaîneront sous divers formats : section fléchées ou section en orientation. Les sections en orientation seront adaptées à une pratique de débutant.

1.3 Le **RAC DECOUVERTE** est accessible à tous ceux qui souhaitent découvrir la pratique des sports nature **nés jusqu'au 31 décembre 2011**. Il s'adresse particulièrement aux jeunes ainsi qu'aux débutants.

Une autorisation parentale sera demandée pour tous les participants mineurs.

1.4 L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler certains itinéraires si des cas de force majeure pouvaient mettre en danger l'intégrité physique des coureurs ou si l'équité de la course ne pouvait pas être respectée.

### Article 2 : Inscription

2.1 Les équipes (hommes, femmes ou mixtes) sont constituées de deux à quatre membres avec obligatoirement un adulte dans toute équipe comportant un enfant de moins de 14 ans.

2.2 L'inscription de l'équipe se fait obligatoirement en ligne via le site Klikego.

<https://www.klikego.com/inscription/raid-aventure-commentryen-le-rac-2021/triathlon/1595447881038-3>

Elle sera considérée comme définitive après validation de toutes les pièces du dossier d'inscription.

2.3 Le **capitaine** d'équipe est **l'interlocuteur unique** pour l'organisation.

2.3 Le droit d'inscription s'élève à 12,00 € par coureur.

Un pass loisir sera remis à chaque participant non licencié compétition FFTRI.

2.4 Clôture des inscriptions le 27 septembre 2021

2.5 **Pour les non licenciés FFTRI, la production d'un certificat médical original** datant de moins d'un an au jour de la course et **précisant l'absence de contre-indication à la pratique des activités de raid multisports (ou de tous sports) "en compétition" est conseillée mais non obligatoire.**

2.6 L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol du matériel des équipes.

2.7 L'inscription comprend :

Le droit de participer à l'épreuve

Le ravitaillement d'après course

Le carnet de route, les cartes d'orientation

Le prêt d'un doigt sport Ident par équipe

Les vestiaires et douches à l'arrivée (sous réserve d'accès autorisé par les mesures sanitaires en vigueur)

Les fournitures diverses : dossards, plaques VTT, résultats, ...

Le dispositif de sécurité sur tout le parcours

### Article 3 : Assurances

3.1 Organisation : L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

3.2 Concurrents : Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

### Article 4 : Sécurité

4.1 Les règles techniques de sécurité mises en place sont celles édictées par la FFTRI.

4.2 L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

4.3 Respect impératif du code de la route sur la totalité du parcours. L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route ou ne respecte pas les consignes de sécurité de l'organisation.

### Article 5 : Parcours

5.1 Sur l'ensemble du parcours les équipes doivent valider un maximum de balises à l'aide du doigt sport ident.

5.2 Toutes les balises sont obligatoires. Toute balise non validée entraînera une pénalité en points.

#### **Article 6 : Assistance :**

6.1 Toute assistance extérieure est déconseillée pour que chaque équipe puisse réaliser son Rando Raid en autonomie.

#### **Article 7 : Chronométrage :**

Cette épreuve ne sera pas chronométrée et ne donnera pas lieu à un classement. Les équipes effectueront leur parcours avec un doigt sport ident et après leur arrivée, elles seront simplement informées individuellement du nombre de balises validées et des points obtenus à l'issue de leur parcours.

#### **Article 8 : RAS**

#### **Article 9 : Matériel obligatoire :**

##### **9.1 Matériel obligatoire par équipier sur l'ensemble du parcours**

1 casque VTT norme CE  
1 réserve d'eau (500ml minimum) + vivres de course  
1 sifflet  
1 couverture de survie  
1 sac à dos  
Dossards visibles

##### **9.2 Matériel obligatoire par équipe sur l'ensemble du parcours**

1 téléphone portable chargé, allumé et avec les numéros de sécurité fournis par l'organisation pré enregistrés.  
1 doigt Sport-Ident fourni par l'organisation

##### **9.3 Matériel spécifique à certaines sections**

**Sections VTT :** 2 VTT en état de fonctionnement  
1 trousse avec matériel de réparation

##### **9.4 Matériel conseillé mais non obligatoire**

1 porte carte VTT  
1 boussole

9.5 La liste pourra évoluer en fonction des conditions météo prévues le jour de l'épreuve

#### **Article 10 : Causes de pénalités**

**10.1** Des pénalités en points pouvant aller jusqu'à la disqualification pourront être prononcées dans les cas suivants : Absence de matériel obligatoire (10 points par pièce manquante), Passage sur route ou chemin interdit mentionné sur la carte (100 points) Séparation des équipiers (10 points à la première infraction, 50 points à la deuxième, disqualification de l'équipe à la troisième). Une tolérance de 30 secondes maxi en cas de contrôle inopiné sur le parcours sera appliquée).

**10.2** Si un seul des équipiers se présente pour valider une balise où se trouve un contrôleur, il ne sera autorisé à le faire que lorsque son équipier l'aura rejoint.

**10.3** Disqualification de l'équipe en cas de : Non-respect des consignes de sécurité de l'organisation, Non-respect du code de la route, Non-respect des propriétés privées, terrains cultivés, populations locales, Pollution ou dégradation manifeste des sites, Refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage, Comportement immoral ou contraire à l'éthique sportive.

#### **Article 11 : Classements**

11.1 : Aucun classement ne sera établi, mais chaque équipe sera informée du score réalisé par l'ensemble des équipes participantes. Il n'y aura aucune récompense.

#### **Article 12 : Annulations remboursements**

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi ou cas de force majeure dûment justifié) fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription avec 25% de frais administratifs retenus sur le coût d'inscription et ce, jusqu'au 28 septembre 2021. Ensuite, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **Article 13 : Spécificités liées à la crise COVID**

**En cas d'annulation de l'épreuve liée au contexte sanitaire, chaque participant déjà inscrit sera remboursé du montant de son inscription à l'exception d'un montant de 4 euros correspondant aux frais de dossier.**

**Protocole sanitaire :**

Le protocole sanitaire en vigueur à la date du raid sera transmis aux équipes dans les jours précédents la course. Ce protocole devra être respecté à la lettre avant, pendant et après la course. Tout manquement pourrait être sanctionné.

En fonction des règles sanitaires du moment, le règlement pourra être adapté avec :

Départs échelonnés des équipes

Aucun ravitaillement sur le parcours

Autres mesures imposées par les services préfectoraux

**En tout état de cause, ce sont les directives du GUIDE DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES édité par la FFTRI qui seront mises en place et appliquées.**

Ce document est consultable et régulièrement mis à jour sur le site de la FFTRI.

**Article 14 : Droit à l'image**

Chaque concurrent s'engage à accorder sans réserve, à l'organisation ou à toute société mandatée par celle-ci, le droit de disposer de leur image à toutes fins promotionnelles ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

**Article 15 : Vie privée :** Si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans la liste des inscrits et les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course.

**Article 16 : Divers**

En s'inscrivant, les membres de chaque équipe acceptent l'intégralité du règlement du raid.